



Délibération Municipale n° 2025-11



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 11 JUIN 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	17	4	2	21	12

OBJET : Délibération relative à l'élection d'un nouvel adjoint au maire suite au non maintien d'un adjoint au maire dans ses fonctions

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 11 JUIN à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **4 JUIN 2025**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – GARCIA Christine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette - LAUDICINA Patrick - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence – TOURET Marie Laure - AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe – FABRE Thibault - SCHMITT Patrick – BRISPOT John – Nadine VINCENT – Nicolas FERRETTO REGGI- CLAVIER Vincent -

ABSENTS : BULLE Lucie – ROUX Jérémy

PROCURATIONS :

Madame Céline LORENZO a donné procuration à Madame Florence PAUL CAMAIL,
Madame Martine COLIN a donné procuration à Madame Marie-Laure TOURET,
Madame Mireille GANZIN a donné procuration à Monsieur Frédéric AMBARD,
Monsieur Stéphane PELEPOL a donné procuration à Monsieur Alain RAVANELLO.

Madame TOURET Marie-Laure a été désignée secrétaire de séance.



Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

AR Préfecture

083-218300325-20250611-DELIB202511-DE

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 01 avril 2025, le conseil municipal a pris acte du retrait des délégations de fonctions et de signature à Monsieur CLAVIER, et qu'il a voté à la majorité de ne pas maintenir Monsieur Vincent CLAVIER dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2020-32 du 04 juillet 2020 et la délibération n°2024-10 du 13 mars 2024 relative à l'élection des adjoints au maire et fixant à six le nombre d'adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire par la délibération n° 2025-10 du 01 avril 2025,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ décide** :

- Que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran,
- Que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le sixième rang,
- De procéder à la désignation du sixième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue:

Sont candidats: Patrick LAUDICINA

Nombre de votants: 21

Nombre de suffrages exprimés: 21

Patrick LAUDICINA a obtenu 17 voix.

Abstentions : 4

SCHMITT Patrick – BRISPOT John – Nadine VINCENT – Nicolas FERRETTO REGGI

Monsieur Patrick LAUDICINA est désignée en qualité de sixième adjoint au maire de CARCES.

Pour copie conforme,
Le Maire

La secrétaire de séance

Alain RAVANELLO



Marie Laure TOURET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Laure', is written over a horizontal line.